

Lettre du groupe CGT au CESER de Normandie



Le jeudi 8 octobre 2020 le **Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER)** tenait séance plénière dans les locaux du Carré des docks au Havre.

L'ordre du jour proposé était plutôt copieux et notre groupe CGT était, comme à l'accoutumé, particulièrement motivé, d'autant que cette réunion se tenait en présentiel.

Ainsi **sur 8 points d'ordre du jour** appelant un vote ou une expression de l'assemblée, ce n'est pas moins de **7 interventions CGT** qui ont été écrites et lues en séance !

Quelques-unes d'entre elles n'ont pas franchement été appréciées notamment sur les bancs des représentants du patronat...

Mais bon ! Nous y sommes un peu habitués...

Nous vous invitons à prendre connaissance de ces déclarations à la suite de cette page. On y parle **Orientations budgétaires de la Région, soutien aux jeunes diplômés, Culture, coopérations interrégionales, Risques technologiques, acheteurs public et privés.....**

Pour information, il y aura encore deux séances plénières avant la fin de l'année 2020.

L'une se tiendra le 19 novembre 2020, l'autre le 10 décembre pour le vote d'un avis du CESER Normandie sur le budget primitif de la Région

Le groupe CGT au CESER de Normandie :

Jocelyne AMBROISE Présidente de la commission 2

Denys DECLERCQ

Céline DESANAUX

Alain DEVAUX

Mathias DUBOURGUAIS

Catherine DUMOUTIER-MANIERE

Guillaume GRAVIER

Éric LAUGEROTTE Vice-Président de la commission 5

Emmanuel MAILLARD

Bénédicte PINOT

Nadège PLAINEAU

Hugues SANSON Responsable groupe CGT

Valérie VARENNE

Plénière du Jeudi 8 octobre 2020

ORDRE DU JOUR

- 1- Validation du procès-verbal de la session plénière du 12 décembre 2019
- 2- Election de deux Vice-Présidents du Bureau
- 3- Examen du projet d'avis sur la Décision Modificative n° 1 **INTERVENTION CGT**
- 4- Examen du projet d'avis sur les Orientations Budgétaires 2021 **INTERVENTION CGT**
- 5- Examen du projet d'avis sur le dispositif de formation « Soutien aux jeunes diplômés » - Cadre d'intervention **INTERVENTION CGT**
- 6- Examen du projet d'avis sur l'adoption du dispositif Normandie Relance Culture **INTERVENTION CGT**
- 7- Examen du Plan « Normandie Bâtiments Durables » : convention de mise en œuvre du programme « Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique (SARE) en Normandie
- 8- Examen du projet d'avis de l'association des CESER de l'Atlantique sur « *Une nouvelle dynamique de développement de la façade atlantique : vers un renforcement des coopérations et des synergies interrégionales* » **INTERVENTION CGT**
- 9- Examen du projet d'avis sur « *La Normandie face aux risques technologiques : Améliorer l'information des populations en cas d'accident* » **INTERVENTION CGT**
- 10- Présentation de la contribution sur « *les grands acheteurs publics et privés* » **INTERVENTION CGT**

L'intégralité des avis du CESER et des déclarations des groupes est disponible sur le site: ceser.normandie.fr

L'intégralité des déclarations du groupe CGT est disponible sur le site: cgtnormandie.fr

ou

en suivant le lien suivant : <https://cgtnormandie.fr/?cat=5>

PETIT RAPPEL : Pour mémoire, c'est sur les avis du CESER, et non pas sur les propositions politiques de la Région, que les conseillers du CESER sont appelés à porter un jugement et exprimer un vote.

Pour plus d'informations, lire nos interventions à la suite de cette page

Avis sur «*La décision modificative n°1*»

Déclaration au nom du groupe CGT au CESER Normandie

Séance plénière du jeudi 8 octobre 2020

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

La période de confinement liée à la crise sanitaire a impacté fortement le déroulement du Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) et notamment la formation des demandeurs d'emploi.

L'avis rendu par le CESER sur la mission 5 de l'objectif stratégique 2 permet de le souligner avec la mise en évidence d'une sous-réalisation des actions de formation destinées aux demandeurs d'emploi d'un montant de plus de 5M€. Celle-ci touche indifféremment les actions de formation préparatoire et les actions qualifiantes.

Si la période exceptionnelle que nous avons vécue est une donnée intangible, il reste néanmoins des aspects structurels qui n'ont pas encore trouvé de réponse à ce jour et qui concourent à l'observation d'un taux moyen récurrent de « remplissage » des actions s'élevant à 88%.

La loi de 2018 demande aux actifs de devenir acteurs de leur parcours professionnel et de leur employabilité, à savoir devenir les responsables de leurs réussites et de leurs échecs, "grâce" au CPF. Les demandeurs d'emploi ont désormais l'obligation de mobiliser systématiquement lorsqu'ils acceptent une entrée en formation achetée par la Région comme cela est acté dans le code du travail. Forts de cette responsabilité, on peut penser qu'ils seront prêts à l'utiliser si une formation est en phase avec leur projet de vie.

Par ailleurs, ils peuvent choisir d'autres formations éligibles au CPF. Dans le cas où le coût de la formation est supérieur au montant de leur CPF, chaque demandeur d'emploi doit trouver des abondements auprès de Pôle Emploi ou de la Région.

Si la formation certifiante ne correspond pas aux orientations fixées, la personne devra payer la différence, si elle le peut.

On en conclut donc que l'offre de formation doit être aussi le reflet des aspirations des demandeurs d'emploi pour que l'offre de formation de la Région concourent à la montée en qualification des actifs.

Dans l'enseignement supérieur, les conditions de travail et d'études sont complètement bouleversées par la pandémie.

Le travail à distance est imposé, sans préparation, sans formation et trop souvent avec peu ou pas de moyens. C'est bien l'engagement de chacun et les garanties statutaires qui ont permis que ce service public soit maintenu, tant bien que mal.

Le financement de matériel numérique par la Région pour les universités va aider à la tenue des enseignements tout en respectant les règles de sécurité.

Pour ceux qui en doutaient, l'usage du tout-numérique a montré et continue de montrer toutes ses limites. Il n'a été qu'un pis-aller pour assurer un semblant de continuité pédagogique.

Profiter de la situation pour pallier au faible taux d'encadrement et au manque de locaux serait lourd de conséquences. Le présentiel doit redevenir au plus vite la norme.

Le groupe CGT votera cet avis.

Déclaration au nom du groupe CGT au CESER Normandie

Séance plénière du jeudi 8 octobre 2019

Monsieur le Conseiller Régional,
Monsieur le Président,
Chers Collègues,

Le groupe CGT se félicite qu'une partie de ses observations ait été prise en considération. Cependant, permettez-nous quelques commentaires.

Si le CESER s'interroge sur la capacité des organismes de formation à faire face à la conjonction d'une augmentation non négligeable des fonds pour la formation des demandeurs d'emploi en 2021 d'une part, et d'autre part à la possible recrudescence des demandes de formation des salariés grâce au FNE Formation, la CGT continue à penser que les aspirations des actifs sur ce sujet ne sont pas toutes entendues puisque le taux moyen de réalisation s'élève à 88%.

En effet, le phénomène de désaffection des demandeurs d'emploi vis-à-vis de la formation et plus encore avec l'arrivée de personnes compétentes, victimes de fermetures d'entreprise, nous conforte dans l'idée que la logique adéquationniste qui préside à l'élaboration de l'offre de formation est vouée à l'échec pour tout un pan d'actifs.

Pour les jeunes diplômés, la Région a décidé de mettre en place une période de latence de 9 mois avant une possible entrée en formation qualifiante.

Pourquoi les jeunes diplômés sortant de Bac généraux, de Licence ou qui doivent abandonner leur cursus universitaire quand ils n'ont pas trouvé de stage en entreprise, doivent-ils respecter ce délai de 9 mois pour pouvoir s'inscrire sur les formations qualifiantes de la Région ?

Pendant ce temps, ils acceptent des petits boulots si l'occasion se présente. Beaucoup perdent leur enthousiasme.

En prenant en compte le taux de réalisation de 88%, ne serait-il pas souhaitable de les intégrer sur les actions qualifiantes de la Région sans délai si l'offre correspondant à leur projet existe ?

Quant au Datalab mis en œuvre par des acteurs publics et privés, le traitement des données emploi-formation apparaît redondant dans ce contexte car déjà exploitées par le GIP Carif-Oref, structure publique financée dans le cadre du CPER, à gouvernance quadripartite.

Pour faire suite à notre intervention, lors de la plénière en juin 2019, qui soulignait le danger de confier la donnée à des acteurs privés, **la CGT demande à ce que le Carif-Oref soit conforté sur ce sujet pour éviter les surcoûts et pour sécuriser les données.**

En ce qui concerne **l'enseignement supérieur et la recherche, la situation reste critique.** Amplifiés par la crise sanitaire, la rentrée universitaire subit de plein fouet les effets de plus de dix ans d'austérité.

La dépense par étudiant est à son plus bas niveau depuis 2007. En recherche, l'engagement d'atteindre un financement de 3 % du PIB, annoncé déjà en 2010, n'est toujours pas satisfait. **Le projet de loi de programmation de la recherche en cours de discussion au Parlement n'est pas à la hauteur des enjeux.**

Il est d'ores et déjà dénoncé par l'ensemble des groupes du CESE dans un avis qui a été présenté hier par sa rapporteure aux membres des commissions 4 et 5.

Cette faillite de l'état vaut aussi pour l'investissement privé en R&D quand un quart du budget national est consacré au Crédit Impôt Recherche.

Pourtant de nombreux rapports pointent l'inefficacité du dispositif. Parmi les entreprises qui en bénéficient, citons Janssen du groupe Johnson & Johnson qui, en 2019, a vu une hausse de 13 % de son chiffre d'affaire et de 6 % des dividendes versés aux actionnaires, mais qui délocalise son laboratoire du Val-de-Reuil.

Citons aussi la société UPM qui liquide la **Chapelle Darblay à Grand-Couronne reconnue pourtant pour être un modèle de l'économie circulaire.**

Les réformes territoriales ont offert une brèche aux politiques de marchandisation des savoirs. La **Normandie** s'y est engouffrée, en se rappelant que ces dernières années la part de la **dépense intérieure de recherche et développement**, la DIRD, dans le **PIB régional est l'une des plus faibles.**

La convention avec l'agence nationale de la recherche, l'ANR, va renforcer un modèle de distribution des financements par des appels d'offres de plus en plus concurrentiels, soit deux tiers du budget national, au détriment de crédits récurrents suffisants nécessaires à une recherche indépendante et de qualité.

En outre, **nous ne sommes pas sans nous interroger sur le niveau très élevé des frais de scolarité de certaines filières sanitaires et sociales**, prohibitif pour de nombreux jeunes normands, ou sur le soutien à l'enseignement supérieur privé pour occuper la place laissée libre par l'abandon par l'État de secteurs de la formation initiale.

Enfin, nous voudrions croire que la Région puisse tirer toutes les leçons de la crise sanitaire actuelle et que *« le plan campus puisse se réaliser en intégrant une réelle stratégie de développement durable, social et environnemental »* comme le souligne ce projet d'avis.

Mais comment ne pas en douter alors même que le précepte dépassé du « big is beautiful » n'est nullement remis en cause ? Que les profits et la rentabilité à court terme priment sur les conditions de travail et d'étude ?

Dans les territoires, les exemples se multiplient.

L'UFR des lettres et sciences humaines sur le campus de Mont-Saint-Aignan, déjà en sureffectif chronique, perd un bâtiment d'enseignement suite à sa rénovation financée par la Région.

Sur le site du Madrillet, c'est la mobilisation des salariés et des usagers soutenue par des associations environnementales et des organisations syndicales qui met en évidence les aberrations de l'aménagement et qui fait suspendre par la Métropole l'artificialisation de 63 hectares de forêts et de landes si caractéristiques des boucles de la Seine. Il est décidé que les contraintes environnementales seront renforcées et que toute nouvelle installation devra s'adosser à l'enseignement supérieur et à la recherche. La CGT porte pour les travailleurs un développement en adéquation avec les enjeux sociaux et environnementaux.

Nous espérons que nous serons entendus.

Le groupe CGT votera cet avis.

Réunion plénière du 8 octobre 2020 au Havre

Déclaration au nom du groupe CGT au CESER de Normandie

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Depuis de longs mois, nous vivons une situation inédite où la situation sanitaire et les conséquences économiques qui en ont découlé ont bien souligné **les dégâts causés par des décennies de libéralisme échevelé**, qu'il s'agisse des délocalisations de notre industrie ou de la casse de notre système de santé.

Au printemps dernier, l'unanimité était exemplaire pour constater la gravité des conséquences de la recherche du profit à tout prix. Tout ça devait changer, tout ça allait changer !

Il s'en était pourtant trouvé quelques-uns à refuser à s'associer aux applaudissements de 20 heures estimant que c'était de moyens qu'avait besoin l'hôpital. Et l'écrivain Michel Houellebecq avait même provoqué un tollé en prédisant que **« le jour d'après serait le même, en un peu pire »**.

Seulement un peu ?

Qu'en diront ces jeunes diplômés du supérieur qui, bien souvent ne trouvaient **un premier emploi guère rémunéré au-delà du SMIC et qui désormais se verront proposer une innovation normande, le Service Civique adapté au monde de l'entreprise ?**

Sous couvert du principe que mieux vaut un stage peu ou pas payé que ne rien faire du tout (rappelons que l'oisiveté est mère de tous les vices), **la Région Normandie va proposer à 2000 jeunes diplômés du supérieur un stage en entreprise pouvant**

durer de 17 à 34 semaines sous le régime de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle, soit 650€ par mois !

D'après les laudateurs du projet, une aubaine pour ces jeunes qui pourront ainsi mettre un premier pied dans le monde de l'entreprise. Une aubaine, vraiment ?

S'ils pourront mettre un premier pied dans l'entreprise, rien ne garantit qu'ils y poseront le second !

Rappelons que jusqu'alors, un stage en entreprise était validé soit par l'obtention d'un diplôme ou d'un titre professionnel dans le cas de l'alternance, soit par une embauche dans le cas des dispositifs de la Région (FOREM) ou de Pôle emploi (AFPR/POE).

Dans le dispositif présenté, il n'en est rien : c'est une certification plus ou moins vague qui sanctionnera 17 à 34 semaines de stages. **Nous nous contenterons de rappeler qu'un diplômé est armé d'une qualification à sa sortie de formation.**

Il est bien souvent prêt à accepter l'idée d'un salaire moindre du fait de son manque d'expérience pour un premier poste. Mais **ce que propose ce dispositif n'est pas un salaire : c'est une allocation de formation !**

L'avis du CESER souligne avec raison que ce dispositif ne peut être que provisoire.

Cinq organismes prestataires seront chargés de faire la promotion de cette force de travail à bas coût... Que ne les a-t-

on pas plutôt missionnés pour prospecter des offres d'emploi !

Rassurons-nous cependant : ces organismes aideront ces jeunes durant leur stage à travailler les techniques de la recherche d'emploi.

Puisque le prétexte à ce dispositif est d'offrir à ces jeunes l'opportunité de compléter leur formation, pourquoi ne leur propose-t-on pas des stages en alternance ?

Un contrat d'alternance, faut-il le rappeler, est un contrat de travail. Or, un contrat de travail, ce sont des droits sociaux afférents (assurance chômage, retraite...), un salaire mutualisé qui profite à la collectivité.

Ce dispositif de soutien aux jeunes diplômés, c'est de l'argent public (14 millions d'euros !) dépensé au profit d'entreprises qui, si on les avait sollicitées en ce sens, auraient pu proposer des contrats de travail à ces jeunes.

Gageons en outre que les entreprises qui bénéficieront de ce dispositif seront celles déjà utilisatrices de contrats courts plutôt que les TPE et PME, habituellement peu en capacité d'engager des mesures de tutorat et moins encore actuellement ! **Il nous aurait semblé opportun de réserver cette mesure aux TPE et PME.**

Bienheureux que nous sommes de n'avoir pas 20 ans dans la Normandie de 2020 avec pour seule perspective pour entrer dans le monde du travail que de choisir entre le Service civique à 580€/mois et le service en entreprise à 650€/mois.

Moins heureux cependant de constater le peu de cas que font les générations actuelles des suivantes, chair à canon du libéralisme.

Bien que reprenant un certain nombre de nos alertes émises en commission mais ne le jugeant pas assez critique devant les dérives potentielles d'un tel dispositif, **le groupe CGT s'abstiendra sur le vote de cet avis.**

PROJET D'AVIS DE L'ASSOCIATION DES CESER DE L'ATLANTIQUE SUR :
**« Une nouvelle dynamique de développement de la façade atlantique :
vers un renforcement des coopérations et des synergies interrégionales »**

Session plénière du jeudi 8 octobre 2020

**Déclaration commune au nom des groupes CGT dont les CESER sont membres de l'association
des CESER de l'Atlantique**

Monsieur le Président,
Chers collègues,

Dans le cadre de la présentation de l'étude « Une nouvelle dynamique de développement de la façade atlantique : vers un renforcement des coopérations et des synergies interrégionales » la CGT a décidé d'une intervention identique devant l'ensemble des CESER membres de l'association CESER de l'Atlantique.

La CGT remercie les rapporteurs et la chargée d'étude, particulièrement Gaëlle FROSTIN pour sa rigueur et sa bienveillance.

La CGT remercie aussi l'ensemble des membres du groupe de travail des quatre régions, pour ce rapport très riche et pédagogique, qui aborde les sujets de la démographie, de l'économie et de l'emploi, des conditions et qualité de vie, d'éducation, de formation, de recherche et d'innovation, de transport, d'environnement et d'énergie.

Cette étude est donc très large, mais la CGT concentrera son propos.

L'ensemble de ces thématiques ont été étudiées sous l'angle de la coopération entre les 4 régions de la façade Atlantique, pointant sa nécessité pour le développement économique et social du grand ouest de la France.

Ce travail met en valeur la coopération entre les territoires, il dénote par son approche de nombreuses orientations politiques qui visent à mettre en concurrence les territoires dans le cadre du marché Européen de la concurrence « libre et non faussée ».

Plusieurs lois successives, telles que MAPTAM et NOTRE, participent à ce même mouvement contraire à l'esprit même d'une République qui vise l'égalité.

Remarquons alors ensemble que, si cette étude pointe un manque de coopérations, elle invite dès lors à s'interroger sur cette logique de mise en concurrence !

Concernant la question démographique, particulièrement sur la migration importante des retraités vers les côtes, la CGT regrette que ces projections ne soient pas pondérées au regard des différentes attaques contre notre système de protection sociale et de retraite.

Par ailleurs, cette étude décrit certains décrochages sociaux-économiques des territoires éloignés des côtes et des métropoles.

Ces décrochages sont exacerbés « aux frontières » et au cœur même de nos régions, tant sur les questions de la démographie, de l'emploi, de l'accès aux services et aux transports.

Pour la CGT, c'est la conséquence des politiques centrées uniquement autour des pôles d'attractivité et de l'abandon de la politique d'aménagement du territoire de la part de l'État.

La question des transports a été largement traitée, la CGT s'y attarde aussi.

Bien qu'ayant thématiqué chaque mode, ce rapport aborde tout de même la question de l'intermodalité et de la multimodalité.

C'est deux termes ne sont pas synonymes car le premier, que soutient la CGT, est une

organisation coopérante des modes de transport alors que le second est simplement une mise en concurrence de tous les modes de transports entre eux.

Nous regrettons que ce rapport, comme beaucoup d'autres, ne cherche pas à dépasser le cadre de la concurrence car ces effets sont désastreux socialement, économiquement et écologiquement.

Ainsi, la recherche du moindre coût pour le client fait peser l'ensemble des externalités sur la collectivité, sur les salariés et leurs conditions de travail. Elle interdit toute politique véritablement efficace pour lutter contre les risques environnementaux, en priorisant les transports propres, en développant les complémentarités entre les modes.

L'exemple du fret ferroviaire rendu incapable de répondre aux besoins des chargeurs depuis l'ouverture à la concurrence en 2006 le démontre.

La CGT dénonce publiquement l'absence de retour d'expérience de cette ouverture à la concurrence et fait le rapprochement avec les constats de l'Institut supérieur d'économie maritime (ISEMAR) basé à Nantes et qui a été auditionné pour cette étude.

L'un des premiers freins au développement de nos ports est l'absence de desserte ferroviaire satisfaisante. Cette absence s'étant amplifiée avec l'ouverture à la concurrence. Dans ce cadre d'ailleurs, la place et le rôle des grands ports comme outil industriel au service de l'aménagement, du développement et de l'irrigation des territoires (hinterlands) aurait pu être plus développée.

Pour conclure, la question du Brexit pourrait certainement redonner un rôle plus important aux ports de l'Atlantique.

Les Régions et l'État sauront-ils les mettre en coopération au service de la Nation ou les laisseront-ils continuer à être concurrents les uns avec les autres au profit des grands ports du nord de l'Europe ?

Pour la CGT, les politiques publiques ne doivent pas se limiter aux frontières administratives des régions et nous portons l'exigence de politiques publiques nationales d'aménagement du territoire pilotées par l'État et contractualisées avec les Régions dans un dialogue permanent et constructif.

En conclusion, malgré certaines limites, ce rapport de l'association des CESER de l'Atlantique met en valeur la coopération et les synergies interrégionales, c'est le sens du combat de la CGT.

La CGT votera cet avis.

Avis sur «L'adoption du dispositif Normandie Relance Culture»

Déclaration au nom du groupe CGT au CESER Normandie

Séance plénière du jeudi 8 octobre 2020

Monsieur le Président,
Chers Collègues,

En Normandie, comme dans toutes les régions de France, les structures culturelles et patrimoniales, les artistes et les créateurs, et les acteurs du cinéma et du livre qui en ressentaient le besoin ont pu déposer des dossiers grâce au dispositif « fonds d'urgence culture » engagé par la région.

Le choix de regrouper la gestion de ces fonds à une Cellule de Crise Culture est un point positif, permettant de disposer d'un regard d'ensemble sur ce dispositif. Il est nécessaire d'avoir connaissance du bilan de cette cellule, présentant l'état des lieux et les tendances des demandes.

Il y a quelques semaines, certaines associations ou acteurs du domaine culturel se posaient encore la question de faire appel ou non à ces aides, se questionnant plutôt fortement sur l'année 2021 qui présente de forts risques de difficultés du fait de la reprise timide du secteur.

Le groupe CGT du CESER pose donc la question du maintien de ces aides l'année prochaine, et particulièrement au second semestre, moment où l'année blanche des intermittents du spectacle se terminera.

Il fait les propositions suivantes :

- un focus pourrait être accordé aux petites structures (associations du domaine culturel, cinémas associatifs ou de proximité, librairies indépendantes) en examinant des possibilités ponctuelles de baisse de la somme plancher de 10000 euros pour le plan de relance.
- Un effort de communication supplémentaire pourrait être fait sur les aides supplémentaires décidées au niveau de l'outil existant « Atouts Normandie », de façon à favoriser la fréquentation des lieux culturels par les jeunes normands.
- Enfin un travail de recensement de toutes les aides et soutiens existants (communes, communautés de communes, départements, Région et État) pourrait être effectué, en articulation avec les directions culturelles des municipalités, des communautés de communes, des conseils départementaux et la DRAC Normandie et que ces informations soient diffusées aux différents acteurs du secteur.

Le groupe CGT votera pour l'avis présenté par le CESER.

Déclaration sur la contribution « Les Grands Acheteurs »

Session plénière du jeudi 8 octobre 2020

Déclaration au nom du groupe CGT au CESER de Normandie

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Si l'on peut se féliciter que le CESER ait décidé de s'emparer d'un sujet comme « les Grands Acheteurs » afin d'apporter sa contribution à la mission de Monsieur Bernard Leroy, nous ne pouvons que déplorer qu'il ait fallu une crise sanitaire internationale pour que le gouvernement se range enfin à ce que la CGT défend depuis si longtemps :

Une réappropriation de notre industrie, une stratégie, une planification sur du long terme !

Ce dont nous avons besoin aujourd'hui c'est que chacune, chacun, à son niveau, comprenne à quel point il peut mettre la société en danger en mettant en place des stratégies totalement en décalage avec ce dont nous avons réellement besoin. Et qui de plus, met notre planète en danger.

Le changement climatique n'est pas qu'une vue de l'esprit. Il nous semble urgent aujourd'hui de changer de paradigme. C'est dans ce contexte si particulier, si singulier qu'il faut nous poser les bonnes questions et apporter les bonnes réponses.

Continuer à délocaliser, à produire au moins-disant est un non-sens.

Le constat au travers de cette contribution est flagrant. Les mauvaises habitudes ont été prises et il va falloir changer rapidement de méthode.

Concernant les achats publics, il nous faut mettre en place des règles qui favorisent le local, le circuit court, les entreprises dont la responsabilité sociale est élevée.

Concernant les achats privés, il semblerait qu'un peu plus de « rigueur » soit nécessaire.

Nous n'avons pas réussi à faire un référentiel intelligent des deux cadres publics et privés car si, normalement, les

objectifs sont les mêmes, les règles sont quant à elles, extrêmement différentes.

C'est pour cela qu'au sein de cette instance de réflexion, la CGT réitère ses propositions, ses revendications qui ne semblent pas, au vu de l'actualité climatique, sanitaire, économique, sociale et environnementale, inatteignables.

- **diminution du temps de travail (32 heures),**
- **sécurité sociale professionnelle permettant d'alterner formation et emploi,**
- **création d'un "bouclier anti-dumping social, fiscal et environnemental" (par augmentation des salaires, taxation du capital, normes sociales et environnementales européennes, intégration du coût réel des transports pour limiter les délocalisations).**

La CGT souhaite que les aides publiques soient conditionnées à des objectifs en termes d'investissement, de recherche et de développement, de formation, afin d'éviter de donner de l'argent public à des entreprises qui versent trop de dividendes à leurs actionnaires et continuent les licenciements.

Si nous ne voulons pas laisser nos enfants grandir dans un monde où les ressources premières seront très difficiles à trouver, il est grand temps que nous co-construions une nouvelle société. Pas les uns contre les autres, mais les uns avec les autres.

C'est pourquoi, la CGT propose que suite à ces travaux certes productifs, mais trop rapidement évoqués au vu des délais et de la période estivale imposée, un comité d'étude se mette en place pour qu'un travail approfondi sur ce sujet voit le jour.

AVIS SUR « La Normandie face aux risques technologiques : Améliorer l'information des populations en cas d'accident ».

Réunion plénière du 8 octobre 2020 au Havre

Déclaration au nom du groupe CGT au CESER de Normandie

Monsieur le Président,
Chers collègues,

En réaction à la catastrophe industrielle, écologique et sans doute sanitaire générée par les incendies des entreprises Lubrizol et Normandie Logistique le 26 septembre 2019, le CESER de Normandie à décider, en début d'année 2020, de mener une réflexion portant sur une thématique ciblée « L'information des populations en cas de crise majeure ».

Cette étude nous est aujourd'hui soumise au vote au travers de l'avis « *La Normandie face aux risques technologiques : Améliorer l'information des populations en cas d'accident* ».

Qu'en pense la CGT ?

Certes, nous trouvons l'intention louable et, la volonté d'élargir le propos à l'ensemble des risques technologiques encourus par la population des 5 départements normands étaient sans nul doute une bonne idée, la catastrophe rouennaise étant malheureusement reproductible si aucune leçon n'est tirée.

Cependant, il nous apparaît que fruit de la réflexion du groupe de travail conduit à un sentiment de **dédouanement des responsabilités des entreprises et de l'État** qui peuvent être mises en cause dans ce type de catastrophes à effets majeurs.

A la CGT nous considérons **qu'il n'y a pas de fatalité** et nous estimons que la suppression du risque **à la source** doit constituer l'essentiel de toute prévention.

En effet, l'accumulation des savoirs et de l'expérience attestent que le risque industriel présente ce caractère particulier de ne jamais être assimilable à un « danger sans cause ».

Il y a toujours des liens déterministes entre un accident industriel et sa ou ses causes, quand bien même la cause en question se réalisera de manière aléatoire.

Alors, évidemment cette certitude entre en contradiction avec **l'usage douteux de la formule « le risque zéro n'existe pas ».**

En effet, en s'appuyant sur cette formule ambiguë beaucoup s'emploient à soutenir que l'objectif du risque nul n'est pas à notre portée et qu'il convient de s'adapter, de gérer l'imprévisible.

D'autres, vont plus loin encore et partent du postulat que le risque est inhérent à l'activité humaine et considèrent qu'il en reste le prix à payer, obligatoire ou quasiment incontournable.

En fait, ce « réalisme » s'apparente trop souvent à la justification de pratiques qui portent atteinte à la santé et à la sécurité des hommes et à l'environnement.

C'est pourquoi :

Pour les installations Seveso, la CGT exige **l'interdiction générale de la sous-traitance et de la précarité.**

Pour tous les établissements, *a fortiori* s'il y a risques, **les CHSCT**, instances souveraines de contrôle des obligations des employeurs, doivent être **maintenus ou rétablis**, avec des prérogatives renforcées

notamment sur les questions environnementales.

La démarche de prévention doit garantir aux salariés (qui sont les sentinelles du risque industriel) la sécurité dans tous les cas, et s'il existe un risque résiduel, le **salarié doit pouvoir exercer son droit de retrait**.

Il faut **imposer aux employeurs des contraintes**, y compris économiques, pour que l'accident ne survienne pas.

Ainsi il doit y avoir :

- l'obligation de pompiers professionnels d'entreprise, sur tous les établissements classés.
- l'obligation de supprimer les toitures amiantées, dans les sites industriels à risque.
- L'obligation, pour les industriels, de transmettre aux services de l'État les audits privés de sécurité.

Il faut aussi, par ailleurs, donner les **moyens au service public d'assurer plus de contrôles**. Le Ministère de la Transition Écologique a annoncé 50% de contrôle en plus d'ici à 2022 mais,.... à effectif constant !

Faut-il rappeler qu'en 15 ans le nombre de contrôle des sites industriels classés a été divisé par deux ! Peu de sanctions, sans suite ou alors très faible comme par exemple dans le cas maintes fois cités de Lubrizol pour la fuite de 2013 qui n'a écopé que de 4 000 € d'amende !

Nous affirmons qu'**aucune prévention sans sanction n'est efficace**, il faut enfin que les responsables ou complices des catastrophes industrielles, patrons comme responsables politiques, soient recherchés et condamnés lourdement, sous peine de délivrer de véritables permis de tuer ou de polluer.

C'est pourquoi nous demandons le **renforcement du traitement pénal des infractions** et non ce que le projet de loi «

nouvelle justice pour l'environnement » prévoit : une simple procédure de transaction sous contrôle judiciaire.

Non ! Ce que nous voulons c'est la **création d'une infraction de « crime industriel »** dans le Code pénal.

Si nous sommes si exigeant sur ses conditions de prévention visant à la suppression du risque à la source c'est aussi parce que **nous nous opposons à ces voix qui s'élèvent pour demander la suppression des usines Seveso ou leur délocalisation**.

Prétendre vouloir régler le problème par la distance géographique, c'est vouloir l'oublier en le déplaçant ailleurs, et loin.

À chaque fois qu'il y a casse industrielle, les villes et villages, les commerces et services publics se meurent là où l'industrie disparaît. C'est bien **la présence d'industries**, par les emplois directs et induits qu'elles génèrent **mais aussi les services publics, qui font l'attractivité d'un territoire**.

En matière de pollution, de conditions de transport, les productions délocalisées à l'étranger sont synonymes du pire en matière d'absence de protection des hommes et de l'environnement. C'est pourquoi les droits et normes internationales doivent être plus protecteurs pour le monde du travail et s'imposer chez nous comme partout ailleurs dans le monde.

Alors bien sûr ! L'information des populations au cas où nous serions face à un accident technologique est capitale.

Oui, ce **dont les citoyens ont besoin c'est d'information, de transparence et de vérité le plus rapidement possible**, pas d'une opération de communication visant à couvrir l'État et les dirigeants des groupes.

Dans son avis le CESER émet un certain nombre de propositions techniques et de

méthodes visant à une meilleures efficacités. Cependant nous ne pouvons qu'être circonspect voire sceptique quant à la satisfaction exprimée dans l'avis (en page 31) concernant les structures de « *diffusion de l'information en toute transparence* ».

En effet, ces instances de dialogue apparaissent comme des espaces d'entre-soi qui évincent les pensées divergentes peut-être pour afficher un pseudo-dialogue et une transparence qui n'a que de nom.

Il en est ainsi du **comité pour la transparence et le dialogue** mis en place sous l'égide de l'État après la catastrophe industrielle de l'an passé à Rouen pour lequel, le **représentant désignée par les instances locales et nationales de la CGT a été interdit de participation par le Préfet.**

Pour notre part, nous considérons que l'on ne peut promouvoir la transparence qu'à la condition d'apporter à la connaissance de tous, l'exhaustivité des informations et la confrontation des points de vue pour éviter les seules interprétations politiquement acceptables.

De même, nous nous étonnons de l'absence de réflexion sur la prévention et notamment celle qui doit être diligentée par les industriels. Selon l'avis, la culture du risque intègre, la réglementation.

Or, la catastrophe de Lubrizol a clairement pointé les dysfonctionnements liés au contrôle de conformité à la réglementation en vigueur. **La préfectoralisation des services de contrôle de la DREAL** ne permet pas de mener à bien les procédures judiciaires et les mises en demeure. C'est pourquoi nous réitérons notre exigence d'indépendance des services de contrôle.

Enfin, nous ne sommes pas certain de partager l'idée qu'il faille inculquer une culture du risque à la population normande car **nous ne souhaitons pas déplacer les responsabilités et les conséquences en**

cas d'accident technologique sur celles et ceux qui ne sont finalement que des victimes.

Nous ne nous inscrivons pas dans une démarche d'acceptation de risque fatal que nous ne partageons pas.

C'est pourquoi **nous voterons contre cet avis du CESER.**